

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 26 mars 2010

Date de Convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2010

Présents

M Maniquaire Michel, M Noiroot Jérôme, Mme Filoni Graziella, M Durif-Varambon Bernard, Mme Saffon Brigitte, Melle Proupin Dominique

Secrétaire

Graziella Filoni

Excusés

Mme Reymond Fabienne, pouvoir à Michel Maniquaire, M Rey Thierry, pouvoir à Brigitte Saffon.

1. PLU

Il s'agit d'approuver définitivement le PLU après l'enquête publique et le rapport du Commissaire Enquêteur.

Le PLU est approuvé à une voix contre, deux abstentions, 5 voix pour.

Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune doit le notifier pour pouvoir l'exercer suite à l'approbation du PLU, sur les zones U.

La délibération est prise à l'unanimité des huit voix.

2. Questions diverses

Pour la diminution des heures de l'employé municipal Philippe Datte, le dossier est instruit par les services concernés. La diminution souhaitée par l'employé est de 6 heures, portant son contrat à 18h hebdomadaire. Ce changement d'horaire pourra prendre effet début septembre sous réserve de l'avis favorable de la commission de déontologie.

Mur de Brigitte Saffon : lundi 2 août à 15 Heures aura lieu une rencontre entre l'expert de l'assurance de la commune et les experts du plaignant. Un représentant de la mairie sera présent.

Invitation au cassoulet pour la fête : La mairie invitera les 6 maires du canton et leurs conjoints, les présidents de l'intercommunalité, du SMIVOM et du SIC et leurs conjoints, ainsi que les maires de Lézat et Mauressac. Les services de gendarmerie d'Auterive et de Cintegabelle et le service d'incendie de Lézat seront également invités ainsi que le Conseiller Général du canton.

Présentation par Mr le Maire du projet d'extension – reconstruction de Monsieur Hervé Raspaud à Bonnetis. Il s'agit de hangars métalliques à usage professionnels. La mairie donne un avis favorable.